Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-938417060-20251211-DELIB2025_207-DE

Val d'Arguenon

**EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

**L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre,** à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

**Etaient présents :** Maxime LEBORGNE, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Mickaël SEGUIN, Isabelle JOUFFE, Bernard CHRETIEN, Aurore BAUCHE, Vincent CHESNAIS, Pierrick LORY, Michel RAFFRAY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Michel VACHER, Alix CHOLLET, Magalie TEILLET, Angélique LE VERGE, Isabelle GUILBAUD, Vincent PERROQUIN, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Xavier MONSCH et Christian EON, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Etaient excusés :** Philippe PLARD *(ayant donné pouvoir à Nicole VILLER),* Estelle HERVE GUILLEMOT *(ayant donné pouvoir à Xavier MONSCH),* Jean-Yves GUEGUEN *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT),* Vanessa SAMSON, Gladys GARETTE, Marie LECOUPLIER et Jacquy GUERIN.

Secrétaire de séance : Alix CHOLLET

## DELIBERATION 207/2025 : ALSH COMMUNE DE PLANCOET – PARTICIPATION FINANCIERE

Maxime LEBORGNE, Maire, informe qu'une rencontre a eu lieu avec les élus de Plancoët concernant le financement de leur Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). La part des enfants domiciliés à Pluduno/Val-d'Arguenon fréquentant cette structure étant importante, ils demandent une participation financière de la commune sur les dépenses de l'ALSH depuis l'année 2021.
Monsieur le Maire rappelle que la commune met déjà à disposition gratuite un agent les mercredis en période scolaire afin de participer aux frais de ce service.

Vu le nombre important d'enfants de la commune fréquentant cet ALSH,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de verser une participation financière au fonctionnement de l'ALSH de la commune de Plancoët**
- **ACCEPTE de verser pour les années 2021 à 2024 une somme totale de 12 254 €, somme correspondante à un total de 21 254 € (calculé au prorata du nombre d'enfants de la commune de Pluduno), déduction faite du coût de mise à disposition d'un agent les mercredis en période scolaire et de la somme de 9 000 € versée en 2022.**
- **ACCEPTE de passer une convention avec la commune de Plancoët pour formaliser cette participation financière à compter de 2025**
- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Loïc REVEL, Maire délégué, à signer les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

MAIRIE DE VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE